

LE JOURNAL DE COMMERCE

Votre journal de commerce est votre ami qui défend vos intérêts; c'est votre guide, qui vous indique les moyens d'améliorer vos méthodes; c'est l'intermédiaire par lequel vous obtenez des avantages dans toutes les lignes de votre commerce, dit le "Brewer Journal" de New-York. C'est votre vendeur et votre conseiller pour faire des achats, là où les marchandises dont vous avez besoin sont les meilleurs et les plus durables. Il est constamment à l'affût des occasions et vous garde des dangers qui vous menacent de la part de vos ennemis. Tout homme d'affaires moderne reconnaît cette vérité et c'est là une raison pour qu'il conserve toujours son journal de commerce sur son bureau et dans sa bibliothèque. Les hommes d'affaires qui ne s'abonnent pas au journal traitant de leur commerce sont comme un pilote qui a perdu son sextant ou qui a oublié de mettre à bord sa boussole et ses cartes. Quel est l'homme qui négligerait assez ses intérêts pour ne pas avoir un journal de commerce dans son bureau?

POUR LE PROGRES DE MONTREAL

Un bureau de publicité

La Ligue des Hommes d'Affaires de Montréal ne reste pas inactive; elle a, d'ailleurs, en la personne de M. Henry Miles, un président actif, intassable qui veut que le nom de Montréal se répande au loin. Il veut, avec tous les membres de la Ligue, que partout où il se trouve des capitaux disponibles en quête d'un emploi avantageux, on sache que Montréal, la métropole commerciale du Canada, offre, avec son port bien outillé, sa situation particulière dans un pays appelé à un développement grandiose, des avantages immenses au point de vue du commerce et de l'industrie.

Aussi, la Ligue des Hommes d'Affaires de Montréal, demande-t-elle qu'on crée ici un bureau de publicité qui, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes Canadiennes et Américaines, ferait connaître au dehors nos ressources, nos avantages et nos possibilités, de manière à y attirer capitaux et industries, capitalistes et industriels et même les simples touristes ou visiteurs.

L'idée de la Ligue est de mettre ce bureau de publicité sous le contrôle de la municipalité et elle a raison. Il faut que la ville trouve dans son budget les ressources voulues pour le fonctionnement régulier de ce bureau, comme le font St-Jean, N.-B., Hamilton et Toronto au Canada, St. Paul, Minneapolis, Atlantic City, Minneapolis et d'autres encore aux Etats-Unis.

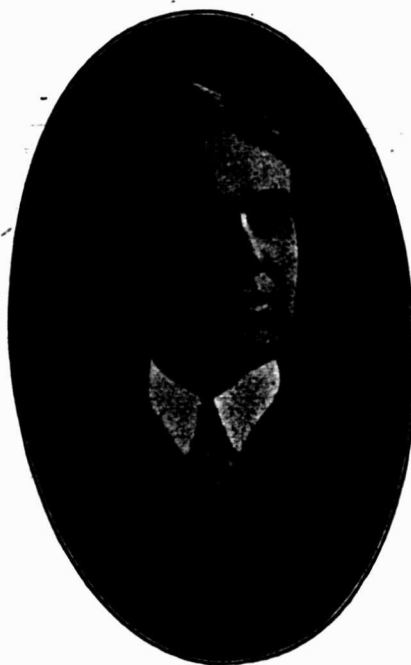
Nous voulons progresser et progresser rapidement et ce n'est pas trop que de demander au Conseil Municipal d'aider

dans une juste mesure à l'oeuvre entreprise par des citoyens dévoués animés du meilleur esprit civique.

M. HAROLD H. HUGHES

Parmi les noms des membres de la Dominion Commercial Travelers' Association, mis en nomination pour directeurs de cette Association, nous remarquons celui de M. Harold H. Hughes. Ce candidat fait partie de la firme bien connue F. Hughes & Co., agents au Canada de Spratts' Patent Ltd., de Londres.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer, à propos de la nomination de M. Hughes, qu'il y a 25 ans, en 1883, le père de M. Harold H. Hughes, M. Fred. Hughes fut mis en nomination et élu en qualité de directeur de la même organisation, la Dominion Commercial Travelers' Association.



M. Harold H. Hughes

Si on rapprochait les chiffres d'alors de ceux d'aujourd'hui, les plus jeunes membres seraient surpris des progrès accomplis par l'Association dans ces vingt-cinq années au point de vue du nombre des membres inscrits.

En effet, voici le nombre de voix obtenus en 1883 par les directeurs élus:

R. C. Simpson	361
S. S. Boxer	203
Jas. A. Cantile	192
E. Dumeresq	188
Fred. Hughes	187

Le suivant, sur une liste de 21 candidats, obtenait 167 voix.

Aujourd'hui, pour qu'il soit élu, un candidat devrait obtenir plus de voix qu'il n'en a été donné aux cinq directeurs ci-dessus élus en 1883; et nous sommes assurés que M. Harold H. Hughes sera un des heureux candidats aux fonctions de directeur d'une Association aussi forte, aussi vigoureuse. Car à une Association

qui ne demande qu'à progresser, il faut des directeurs actifs et énergiques comme l'est le candidat dont nous reproduisons ici les traits.

NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

Les rapports du commerce pour le mois d'octobre montrent une augmentation de \$2,002,074 dans l'exportation des produits domestiques et une diminution de \$5,221,515 dans les importations de marchandises enregistrées au bureau des douanes, comparativement aux rapports de l'an dernier.

La valeur totale des produits importés pendant le mois a été de \$26,299,212 contre \$23,677,148 pour la même période de l'an dernier. L'exportation des produits agricoles accuse une augmentation de quatre millions tandis que l'exportation des produits miniers et des animaux a diminué d'environ un million. Les importations totales, à part l'argent monnayé ou en lingots, ont été de \$26,292,985 contre \$31,484,500 pour octobre 1907.

Pour les sept premiers mois de la présente année fiscale, le total des importations d'articles pour la consommation est de \$162,908,302, en diminution de \$59,726,936 sur la même période de l'an dernier. Pendant ces sept mois on a importé des valeurs monnayées pour une valeur de \$7,212,812 contre \$1,396,357 l'an dernier.

Les exportations de produits domestiques se sont chiffrées à \$136,408,263 soit une diminution de \$12,862,525 sur les sept mois correspondants de l'an dernier. Notre commerce extérieur total pendant ces sept mois a été de \$318,406,987 en diminution de \$73,216,434.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

Mercredi, à la réunion, du conseil de la Chambre de Commerce, les membres suivants, proposés par M. Larivière ont été nommés, pour faire partie du comité des expositions industrielles: MM. Préfontaine, Roy, Masson, Catell et Contant.

On a adopté un rapport du comité des affaires municipales demandant au conseil de représenter au gouvernement qu'il est urgent de remédier au présent encombrement du marché Bonsecours.

M. Ludger Gravel a fait remarquer sur ce sujet que les jours de marchés, étant presque impossibles, aux commerçants faisant affaires dans ce quartier, de recevoir ou de délivrer des marchandises.

On a aussi adopté un rapport du comité de législation demandant, aux autorités compétentes de prendre les mesures nécessaires pour doter le commerce du pays d'une loi de faillite générale en forme pour toutes les provinces. Ce rapport contenait une seconde clause, qui a été adoptée demandant la publication